



COMMUNE DES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026008-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT
DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC** **DEL2026-008**

Rapporteur : Michel BELIN

Vu le Compte de Gestion 2025 transmis par le comptable public, joint en annexe ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion 2025 est conforme au Compte Administratif 2025 ;

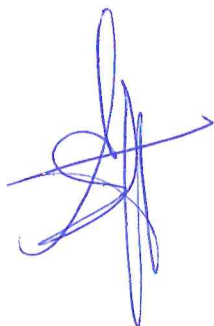
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Budget Eau et Assainissement dressé par le comptable public, qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Eau et Assainissement, dressé par le comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

S²LO

ID: 074-217400852-20260226-DEL2026008-DE

Le Maire,
François BARBIER

